



Montréal, le 8 avril 2016

Le très honorable Justin Trudeau
Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

L'honorable Stéphane Dion
Ministre des Affaires étrangères
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Objet : Déclaration des ONG : Non à la diffamation des ong et des victimes de torture au Mexique

Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le ministre des Affaires étrangères,

L'ACAT Canada vous fait parvenir cette lettre afin de vous signaler une situation alarmante au Mexique. En effet une campagne de discrédit et de diffamation y est actuellement menée à l'encontre de divers organismes de défense des droits des personnes et des victimes de la torture telles que les « 4 civils de Rosarito » dont les traitements ont choqué la population et la communauté internationale. Ces derniers furent arrêtés arbitrairement par des militaires, mis en détention sans enquête ni inculpation et torturés pendant 40 jours (menaces d'exécution, coups, ongles arrachés, asphyxie avec un sac plastique et décharges électriques). L'ACAT Canada est très inquiète, notamment pour ces victimes qu'une campagne de presse associe sans fondement à de multiples homicides, disparitions et enlèvements crapuleux.

Cette opération de discrédit touche également les experts du système interaméricain des droits humains. Ainsi le Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme, qui suit l'enquête sur la disparition des 43 étudiants d'Ayotzinapa, est taxé de manque de professionnalisme et d'objectivité à mesure que ce dernier met en lumière les manquements des autorités mexicaines. Vous comprendrez que cette situation est extrêmement délicate et soulève de forts doutes quant à la sécurité de ces personnes.

L'ACAT Canada soutient les demandes faites par de nombreuses organisations internationales demandant au président Enrique Peña Nieto de :

- reconnaître la gravité de la crise des droits humains qui secoue le pays, mettre en œuvre les recommandations faites par les organisations onusiennes et interaméricaines à cet égard et répondre favorablement aux

demandes de visites émises dans les rapports spéciaux de l'ONU portant sur la torture et les défenseurs des droits humains ;

- reconnaître publiquement le statut de victimes et leur pleine légitimité aux « 4 civils de Rosarito » en veillant à leur protection et en condamnant toutes les attaques à leur encontre ;
- reconnaître publiquement la légitimité et le courage des membres de la Commission mexicaine de défense et de la promotion de droits humains (CMDPDH) et des ONG mexicaines qui défendent les victimes de violations des droits des personnes et condamner publiquement ceux qui tentent de les discréditer.

En raison des relations privilégiées et anciennes existant entre le Canada et le Mexique et en raison des engagements du gouvernement canadien en faveur de la défense des droits de la personne, l'ACAT Canada vous demande d'intercéder rapidement auprès du gouvernement mexicain pour que cette situation inquiétante quant au respect et à la protection des droits de la personne soit prise en compte.

Comptant sur l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, messieurs le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères, l'expression de ma haute considération.

Au nom du Conseil d'administration de l'ACAT Canada,

Raphaël Lambal, président
ACAT Canada

Pièce jointe : Copie de la déclaration des ONG : *Non à la diffamation des ong et des victimes de torture* - 17 mars 2016

<https://www.acatfrance.fr/actualite/non-a-la-diffamation-des-ong-et-des-victimes-de-torture>